

Donc, monsieur l'Orateur, je dis que si l'adoption de ce bill peut aider à fournir le service de téléphone et à étendre ces installations pour servir tous les gens qui en ont besoin et qui doivent être assurés de tels services, que rien ne nous retienne. Remplissons notre devoir envers ceux que nous représentons en leur fournissant les services nécessaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois avertir la Chambre que lorsque le ministre prendra la parole il va clore le débat.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, j'accueille chaleureusement les observations faites par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). J'ai eu récemment un entretien avec les compagnies de téléphone et bien qu'il n'ait pas porté directement sur la circonscription en cause, on a beaucoup insisté sur le fait que les services devaient être améliorés et entretenus, notamment dans le Labrador. Nous voyons les sociétés de télécommunications de temps à autre et c'est la position que nous prenons avec tous. La question est soulevée inévitablement et je puis dire que c'est l'un des arguments les plus forts en faveur de la vente de ce satellite.

Le satellite permettra d'étendre les services de communications aux régions éloignées et partout dans le Nord. Conformément à la politique nationale, il facilitera l'accès aux deux langues et il raffermira les communications d'une extrémité du pays à l'autre. Si les exploitants ne veulent pas se plier aux exigences, malgré les installations mises à leur disposition grâce aux communications par satellite, mon ministère prendra des mesures très strictes.

Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux trois autres députés à la fois, le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et le député de Wellington-Grey (M. Howe, et les remercier d'avoir participé au débat. Je partage l'avis de certains députés qui ont parlé subséquemment, car j'ai trouvé que les propos du député de Winnipeg-Nord n'étaient pas entièrement pertinents. Nous ne sommes pas ici pour lutter contre la hausse du tarif téléphonique ou l'extension des services ferroviaires devant la Commission canadienne des transports. Il ne s'agit pas de cela. Nous allons faire face à une situation un peu analogue. Comme le disait le député de Winnipeg-Nord, le problème se révèle très difficile et la Commission elle-même est aux prises avec des questions fort complexes, qu'il est impossible de trancher maintenant. Donc, pour la gouverne du député, voici notre posi-

tion actuelle: nous voulons présenter cette modification à titre de mesure provisoire, en attendant une étude exhaustive, dont la Chambre sera saisie, sur ce que doit être la politique des télécommunications du Canada. Avec l'assentiment des honorables représentants, je dépose aujourd'hui le document qui montre la portée et l'étendue des travaux de cette commission. Quelque 50 études sont en cours et les participants viennent et du gouvernement et d'ailleurs.

• (4.50 p.m.)

Je demande la collaboration de tous les députés. S'ils croient que ce tableau n'est pas complet et que les 50 études ne touchent à pas à toutes les ramifications du problème, et je ne suis pas sûr qu'elles le fassent, j'aimerais qu'on me présente des suggestions sur les domaines qui nous ont échappé.

Actuellement, notre industrie de l'informatique appartient en très grande part à des Américains. Voulons-nous que le secteur services appartienne également à des Américains? Si oui, il s'ensuit que toutes les banques d'informatique devront peut-être inéluctablement s'implanter selon un axe nord-sud plutôt qu'est-ouest. Nous n'avons pas encore décidé si nous voulons permettre aux sociétés de télécommunications appartenant à des Canadiens d'entrer dans le secteur services. Si nous décidons par l'affirmative, à quelles conditions voulons-nous les voir entrer? Jusqu'à quel point allons nous permettre que la structure de cette branche particulière des télécommunications s'organise dans le secteur de la libre entreprise concurrentielle? Dans quelle mesure allons-nous exiger qu'elle soit soumise à un contrôle monopolistique et quelle partie de ce monopole allons-nous essayer de réglementer? En outre, comment le sera-t-il? Cette industrie progresse si rapidement comme je me suis évertué à l'expliquer, qu'au lieu de laisser s'écouler 18 autres mois avant d'avoir toutes ces réponses, nous avons simplement décidé que, pour le moment, nous nous tiendrons sur la réserve. Entretemps, nous tenterons de mettre au point une politique logique, cohérente et rationnelle que nous pourrons alors présenter aux députés. Nous donnons priorité à cet aspect particulier de l'étude et des questions très sérieuses seront posées à la Chambre.

Tout ce que je peux dire maintenant est qu'au lieu d'attendre 18 mois et de laisser l'industrie prendre une direction que nous ne pourrions pas faire varier par la suite, nous préférons profiter de la Commission canadienne des transports dont nous disposons actuellement et mettre cette question sous son égide et son autorité. Il est possible qu'elle